

Une équipe pluridisciplinaire pour **LUTTER** contre la tuberculose à La Réunion

La vaccination par le BCG se fait au CLAT

(Centre de Lutte Antituberculeuse) :

- sur rendez-vous. Les tests tuberculiques préalables peuvent être réalisés au CLAT,
- en présence d'un parent, muni de sa pièce d'identité,
- avec le carnet de santé de l'enfant,
- avec le livret de famille,
- avec un justificatif de non contre-indication du médecin traitant ou du pédiatre qui suit l'enfant.



QUAND ET OU SE FAIRE VACCINER PAR LE BCG ?

Rappel : les BCG se font au CLAT sur rendez-vous.

➤CLAT NORD/EST

28 E, route du Moufia – 97490 SAINTE CLOTILDE
Tél : 0262 23 53 23 / Fax : 02 62 23 53 24

clat.fguyon@chu-reunion.fr

Horaires : de 9h à 16h du lundi au vendredi

➤CLAT OUEST

Centre Hospitalier Ouest Réunion
5, impasse plaine Chabrier Le Grand Pourpier
97460 Saint Paul

Tel : 02 62 74 22 10

cpo@ch-gmartin.fr

Horaires : de 8h30 à 16h du lundi au vendredi

➤CLAT SUD

CHU site Sud- Avenue du Président Mitterrand
BP 350 - 97448 Saint-Pierre Cedex

Tel : 02 62 35 96 30 / Fax : 02 62 35 96 51

ide.maladie-infectieuse.ghsr@chu-reunion.fr

Horaires : de 8h à 12h du lundi au jeudi



LE VACCIN BCG CONTRE LA TUBERCULOSE

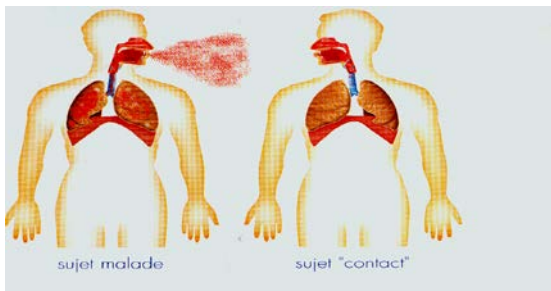


**NOU TOUT ENSEMB CONTRE LA
TUBERCULOSE**

POURQUOI VACCINER PAR LE BCG ?

La tuberculose est **une maladie infectieuse** causée par une bactérie : le bacille de Koch, qui affecte le plus souvent les poumons, mais qui peut toucher tous les organes.

C'est **une maladie contagieuse** qui se transmet par voie aérienne (gouttelette de salive, toux, crachat).



La tuberculose est une maladie grave chez les jeunes enfants.

La vaccination précoce par le BCG des nouveaux nés des milieux à risque, permet de prévenir les formes graves de tuberculose (forme méningée, miliaire)

LE BCG POUR QUI ?

Le BCG n'est plus obligatoire en général.

➤ Il reste néanmoins **recommandé chez tous les enfants de moins de 15 ans à risque élevé de tuberculose :**

1- enfant né dans un pays de forte endémie de tuberculose, à savoir :

- dans l'océan Indien : Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

- le continent africain dans son ensemble
- le continent asiatique dans son ensemble
- les pays d'Amérique centrale et du sud
- les pays d'Europe Centrale et de l'Est

2- enfant dont au moins un des parents est originaire de l'un de ces pays,

3- enfant ayant des antécédents familiaux de tuberculose,

4- enfant résidant en Ile de France, en Guyane ou à Mayotte,

5- enfant dans toute situation jugée par le médecin, à risque d'exposition au bacille tuberculeux, notamment enfants vivant dans des conditions de logement ou socio-économiques défavorables ou précaires ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie,

6- tout enfant dont les parents demandent la vaccination (sauf contre-indication).

➤ **Le BCG n'est plus obligatoire pour les professionnels de santé en exercice, ainsi que les étudiants des carrières sanitaires et sociales :** application du décret n°2019-149 du 27 février 2019.

LES CONTRE INDICATIONS AU BCG

- allergie à l'un des constituants
- infection par le VIH,
- déficit immunitaire congénital ou acquis,
- dermatose étendue évolutive,
- test cutané à la tuberculine positif.

MODALITES DE LA VACCINATION

Il s'agit essentiellement de vacciner les enfants de moins de 15 ans, en particulier les nouveaux nés des milieux à risque.

Les conditions générales sont :

- si l'enfant a moins de 6 ans, il est vacciné sans test préalable, sauf si voyage récent dans une zone à forte endémie* ou antécédent familial de tuberculose,
- si l'enfant a 6 ans et plus, il est indispensable de faire un test tuberculinique avant toute vaccination.

